

## L'interdiction amène les enfants à tricher sur leur âge « Accros » aux réseaux sociaux, ils en ignorent les risques

**E**n France, 21 % des enfants âgés de 9 à 12 ans sont inscrits sur Facebook. Non, l'inscription n'est pas autorisée aux mineurs de moins de 13 ans. Oui, il est possible de mentir sur son âge. Le phénomène n'est pas nouveau, mais prend de l'ampleur avec l'étendue des réseaux sociaux, notamment en Europe. La fondation EU Kids Online <sup>(1)</sup>, pour son enquête *Réseau social, âge et vie privée*, a interrogé 25 000 enfants âgés de 9 à 16 ans et l'un de leurs parents, dans vingt-cinq pays européens, sur leurs utilisations et pratiques des réseaux sociaux.



Sans surprise, Facebook est le plus populaire des réseaux sociaux existant en Europe : les jeunes européens sont 57 % à l'avoir choisi. En Roumanie, on plébiscite plutôt Hi5 ; seuls 25 % choisissent Facebook. Les deux réseaux sont interdits aux moins de 13 ans. On lui préfère également Tuenti en Espagne qui est interdit aux moins de 14 ans ; SchülerVZ en Allemagne, interdit aux moins de 12 ans ; et les réseaux Hyves <sup>(2)</sup> aux Pays-Bas, Nasza-Klasa en Pologne, ou encore Myvip et Iwiw <sup>(3)</sup> en Hongrie, qui

n'ont aucune restriction d'âge.

Sur les sites sans limite d'âge, seuls 1 à 5 % des 9-12 ans mentent sur leur âge. En moyenne, sur Facebook, ils sont 38 % à se vieillir. Sur Tuenti (ouvert à partir de 14 ans), ils sont 60 % : un pourcentage qui descend à 20 % pour les 13-16 ans. Des chiffres explicites et logiques : sur la plupart des réseaux sociaux, impossible de s'inscrire avant l'âge requis si on n'indique pas une date de naissance satisfaisante.

### YOOCASA.FR : « Le site pour la famille »

Yoocasa se présente comme « *le site pour la famille* ». En fait : un réseau social ludique, sécurisé et très simple, qui a pour but de permettre aux familles recomposées ou confrontées à un éloignement géographique de se retrouver. Enfants, parents, grands-parents, oncles, tantes, cousins, cousines, voire amis proches : tous peuvent, de façon confidentielle, partager des photos, donner des nouvelles, discuter par webcam, tenir à jour un agenda commun, éditer des listes de cadeaux, et même profiter, seuls ou à plusieurs, de nombreux jeux (memory, puzzle, sudoku, courses de voitures, etc.).

Cette « *plate-forme de réunions en ligne* » destinée à la famille, créée en octobre 2009, est gratuite. Aucune publicité, les concepteurs monétisent le service par la vente d'extensions de stockage, jeux supplémentaires, etc. Et l'inscription est simple : seuls un nom d'utilisateur, une adresse électronique et un mot de passe sont nécessaires. Pour que d'autres membres de la famille rejoignent son espace personnel, il suffit de les inviter par courriel. Un contrôle parental permet aux parents de superviser les invitations envoyées et reçues par les enfants.

En prime, il existe le blog Yoocasa avec des articles pour toute la famille, des astuces pour les parents, des idées de sorties, des rencontres, etc. Petit bémol : mi-mai 2011, le dernier article date de janvier.

### Profil public ou profil privé ?

Que les plus jeunes mentent ainsi pour accéder à un réseau afin d'y retrouver leurs amis, discuter avec eux, partager des photos, etc., n'a, a priori, rien d'alarmant. Mais un tiers d'entre eux possède un profil public, c'est-à-dire accessible à tout le monde, et un quart des utilisateurs de Facebook ont des contacts qu'ils ne « connaissent » que par Internet. Les enfants sont également plus enclins à afficher des informations personnelles lorsqu'ils ont un profil public : un cinquième mettent en ligne leur adresse ou numéro de téléphone, deux fois plus que ceux qui ont un profil privé (que seuls les amis peuvent voir)



<sup>(1)</sup> – EU Kids Online est financée par le programme européen pour un Internet plus sûr 2009-2011, afin d'augmenter la connaissance des expériences et pratiques de parents et d'enfants quant à leur utilisation d'Internet et des nouvelles technologies en ligne. Site Internet : [www.eukidsonline.net](http://www.eukidsonline.net) (en anglais).

<sup>(2)</sup> – Hyves demande une autorisation parentale pour les moins de 16 ans.

<sup>(3)</sup> – Iwiw demande une autorisation parentale pour les moins de 14 ans.

ou partiellement privé (accessible aux amis et contacts de ces amis). Par ailleurs, plus d'un tiers des 9-12 ans, tous profils confondus, affichent le nom de leur école.

Pourtant, l'étude observe des disparités, non seulement selon les réseaux sociaux, mais aussi selon les pays. Ainsi, EU Kids Online prend l'exemple du Royaume-Uni où un tiers de 9-12 ans utilise Facebook, mais seulement 9 % ont un profil public : un résultat, selon l'étude, dû aux campagnes de prévention. On notera que les Français ne sont pas loin derrière avec seulement 16 % à posséder un profil public, contre 39 % des jeunes italiens ! Or, près de la moitié des 11-12 ans ne savent pas comment changer les paramètres de confidentialité du réseau sur lequel ils sont inscrits, et 39 % ne savent pas comment bloquer un autre utilisateur...

### Responsabilité des réseaux...

Mais alors, pourquoi les réseaux ne protègent-ils pas mieux les mineurs ? S'ils ne peuvent pas les empêcher de mentir pour se connecter, pourquoi ne pas enlever les restrictions d'âge demandées : « *Ils pourraient mieux identifier leurs plus jeunes utilisateurs et ainsi livrer des mesures protectrices ciblées (...), se concentrer sur les fonctions de contrôle de mises à jour, des outils d'utilisation et des informations de sécurité pour s'assurer que ceux-ci sont bien compris. (...) De plus, des limites d'accès à la vie privée spécifiques pourraient être activées par défaut et des fonctions spécifiques pourraient être prévues pour les jeunes utilisateurs* ».

En l'absence de restrictions d'âge, le nombre de jeunes présents sur les réseaux sociaux augmenterait. Aux parents donc de suivre de près les pratiques de leur enfant sur Internet. Restreindre totalement, laisser faire, autoriser avec surveillance, comment ? C'est la question que se posent déjà beaucoup de parents désemparés, confrontés à cette situation, révèle un article du *Monde* daté du 26 avril 2011 : « *Maman, tu m'ouvres un compte Facebook ?* » L'article prend l'exemple de Mathias « *sur Facebook*

#### **Mark Zuckerberg : Facebook voudrait ouvrir ses portes aux moins de 13 ans**

Le 18 mai 2011, à Burlingame, en Californie, se tenait le douzième Sommet annuel de l'Institut de NewSchools-Aspen sur l'innovation dans l'éducation. Mark Zuckerberg, PDG de Facebook, y a annoncé sa volonté d'ouvrir Facebook au moins de 13 ans.

Actuellement, la loi pour la protection de la vie privée en ligne des enfants (COPPA) l'interdit puisque Facebook fait partie des sites rassemblant des informations sur ses utilisateurs. « *À cause de ces restrictions, le processus d'apprentissage [de l'utilisation des réseaux sociaux pour l'éducation] n'a pas commencé, estime-t-il. Si elles étaient levées, nous pourrions commencer à apprendre ce qui marche. Nous prendrions toutes les précautions pour nous assurer que les plus jeunes sont protégés* » <sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> – Propos recueillis par CNN, repris sur « [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) » le 23 mai 2011.

#### **« Cela pourrait leur causer du tort »**

*« Le principal risque est la divulgation d'informations et de photos personnelles. Il concerne notamment les 9-10 ans, dont 26 % possèdent un profil sur un réseau social. La plupart des enfants de cet âge ne savent pas que leurs données seront conservées pendant des années, et que cela pourrait un jour leur causer du tort. Les cours d'initiation à Internet, dispensés seulement au collègue, devraient être mis en place dès l'école primaire ».*

Dominique Pasquier, directrice de recherche au CNRS, *La Recherche* de mars 2011 (p. 28).

*depuis décembre 2010 à grand renfort de photos avec ou sans copains. Mathias a 11 ans, officieusement, car sur Facebook, il a déclaré en avoir 15 ».* Devant l'insistance de son fils, sa mère « *avoue avoir "craqué" (...) une fois devant le fait accompli : son fils était déjà sur Facebook depuis deux mois* ».

#### **... et des parents**

Restreindre l'accès à un réseau social se révèle pourtant efficace chez les plus jeunes : à seulement 9 ans, ils sont 71 % à utiliser un réseau social si leurs parents les y autorisent, contre 13 % s'ils leur interdisent totalement ou restreignent leur accès. Cet écart se réduit avec l'âge : à 13 ans, ils sont près de la moitié à utiliser tout de même un réseau sans l'autorisation ou avec autorisation limitée de leurs parents.

La meilleure solution semble donc d'autoriser l'inscription de son enfant à un réseau social, mais avec beaucoup de précautions : « *J'ai été contente que Mathias me demande d'être son amie sur le réseau, ainsi qu'à sa nounou et à quelques-uns de mes copains adultes qu'il connaît, explique sa mère. C'est pour elle une manière de contrôler à distance son fils* ». En ayant son propre compte sur Facebook, un parent peut donc devenir « ami » avec son enfant, s'il l'accepte, et ainsi accéder à toutes les informations qu'il communique, pour mieux l'alerter des dangers à afficher certaines choses qui, une fois mises en ligne, peuvent tomber dans le domaine public. Toutefois, sans faire partie du réseau, il est possible de veiller sur celui de son enfant, tout en lui laissant plus de liberté : si aucune information ne paraît sur sa page personnelle lorsque l'on s'y rend, c'est que son utilisateur a su protéger ses données en ne les partageant qu'avec ses amis, voire aux contacts de ses amis.

